

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 28 septembre 2012 à 18 heures en Mairie

Intercommunalité

Délibération n°1 : Adoption du plan de zonage d'assainissement collectif

Délibération n°2 : Avenant n°1 à la convention pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement collectif intercommunale

Environnement

Délibération n°3 : Avis motivé du conseil municipal sur le périmètre du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versant du col d'Ornon »

Finances

Délibération n°4 : décision modificatives n°3

Informations du Maire

Questions diverses

L'an deux mille douze le 28 septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Absents : MOUNIER René,
Secrétaire : GARDENT Denis

Délibération n°1 : SACO-Approbation du plan de zonage d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 17/12/2011 et 30/03/12 décidant du transfert de sa compétence assainissement collectif (collecte, transit et traitement des eaux usées).

Il rappelle également l'importance des plans de zonage d'assainissement collectif qui seront des documents opposables aux tiers en matière d'urbanisme.

Il présente ensuite une proposition de tracé de zonage de la commune, qui se décrit comme suit :

- Secteur collecté, traité : hameau le Village,
- Secteur collecté non traité : hameau Le Villaret,

et la soumet au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ D'approuver la proposition de tracé du zonage d'assainissement collectif telle que présenté par Monsieur le Maire,
- ✓ De mandater le SACO pour délibérer sur le plan de zonage tel qu'approuvé par le Conseil et pour réaliser l'enquête publique associée,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à traiter ce dossier et à signer toutes les pièces afférentes.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : Avenant n°1 à la convention pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement collectif intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'inscrire le hameau du Villaret en secteur collecté non traité.

Il en découle la nécessité de signer un avenant à la convention de facturation précédemment passée avec la Régie d'Assainissement Collectif du SACO.

Il dépose sur la table des délibérés l'avenant n°1 à la convention de facturation et demande au Conseil l'autorisation de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à traiter à signer l'avenant n°1 de la convention de facturation passée avec la Régie d'Assainissement Collectif du SACO.

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 : Avis motivé du conseil municipal sur le périmètre du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le document d'objectif réalisé par le Parc National des Ecrins opérateur du site sur Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » et notamment son zonage.

Il présente au Conseil la demande préfectorale d'avis motivé du zonage de Natura 2000.

Considérant :

- Que ce zonage résulte d'un travail de concertation avec les élus de la commune,
- Que le périmètre comporte la présence des espèces et habitats d'intérêts communautaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ De valider le plan de zonage tel que proposé par Monsieur le Préfet.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4: Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de prendre une délibération modificative au budget 2012 notamment pour honorer le prélèvement obligatoire FPIC d'un montant de 238 €.

Il propose les imputations suivantes :

- Compte 73925 : + 238
- Compte 6064 : - 238
- Compte D 165 : 500
- Compte R 165 : 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ D'adopter la délibération modificative n°1 au budget 2012 telle que proposée.

Vote à l'unanimité